Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_716_280426-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 22 avril 2026

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 28 avril 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Jean-François TREGUER à Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR à Christophe GUEGANTON
Guénolé VIGOUROUX à René CHAPEL

Nomenclature ACTES 7.1.6.	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PRINTEMPS DES ABERS 2026

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) et le Centre National des Arts de la Rue « Le Fourneau » se sont associés depuis 2009 pour organiser le « Printemps des Arts de la rue en Pays des Abers », devenu par la suite « Le Printemps des Abers ».

Lors de la séance du 23 juin 2022, le conseil de communauté a validé la proposition d'organisation et de participations financières pour les éditions 2023 à 2026 du Printemps des Abers, après 3 années d'arrêt provoqué par la crise sanitaire.

Dans le cadre du renouvellement de ce partenariat, « Le Fourneau » sollicite une demande de subvention à la communauté de communes du Pays des Abers via une convention de partenariat, afin d'organiser cet événement, la communauté de communes ne venant qu'en appui à l'aide de moyens mutualisés avec ses communes membres.

Le partenariat validé en 2022 pour la période 2023 – 2026 vise à co-construire une saison artistique dont les objectifs sont les suivants :
- Soutenir des équipes artistiques en création,
- Faire découvrir des créations récentes, et diversifiées de spectacles de rue de qualité,
- vaire circuler la création artistique au plus près des habitants du Pays des Abers,
- Créer des rencontres artistiques en dehors des périodes estivales,
- Créer du lien social et conforter l'identité intercommunale et communautaire,
- Faire découvrir le territoire autrement, avoir un autre regard sur son lieu de vie,
- Mettre en valeur les richesses patrimoniales et culturelles des différentes communes de la CCPA,
- Mettre en mouvement les habitants en favorisant les modes de déplacements responsables.

En 2026, Landéda, Plabennec et Plouvien accueilleront une étape du festival.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_716_280426-DE

Le budget total nécessaire à cette édition 2026 est de 43 146€.

Le 5 mars 2026, le Conseil de Communauté a validé le plan de financement indiqué ci-dessous :
- CCPA : 21 573€
- Communes : 21 573€

Les charges supplémentaires sont couvertes par le budget principal de la CCPA.

Les taux de participation sont les suivants :
- 0,50€ par an et par habitant pour la CCPA,
- 0,50€ par an et par habitant pour chaque commune.

En 2026, la participation de la commune de Plouguerneau s'élève à 3447,50€

Après avis de la commission culture du 20 avril 2026, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver la participation financière de la commune à l'édition 2026 du « Printemps des Abers ».

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 30 avril 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON